

Guide du citoyen



Mot de la mairesse

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite la bienvenue à Mont-Joli, une ville où il fait bon vivre. Plusieurs raisons amènent chaque année de nouveaux citoyens et citoyennes dont vous, à s'établir ici, dans cette belle ville-centre de la MRC de La Mitis.

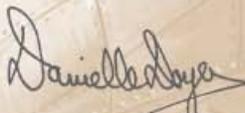
Nous avons la chance de vivre dans une agglomération urbaine située au cœur d'un paysage rural enchanteur. La proximité de sites naturels entre le fleuve Saint-Laurent et les forêts du sud ouvre la porte à une variété d'activités de plein air. Vous trouverez à Mont-Joli plusieurs associations et organismes des domaines communautaire, culturel et sportif, ainsi que des clubs sociaux dynamiques où vous serez accueillis à bras ouverts. Enfin, Mont-Joli compte plusieurs commerces et services offrant une diversité de produits qui pourront répondre à plusieurs de vos besoins.

L'édition 2016 du Guide du citoyen que vous tenez entre les mains tient compte de tous ces aspects. Je vous invite à le conserver précieusement, car vous y trouverez une foule de renseignements pratiques qui, j'en suis certaine, vous permettront de profiter pleinement des activités et services offerts à Mont-Joli. Ce guide vous aidera également à remplir votre rôle de citoyen, puisqu'il présente notamment la réglementation municipale. Pour demeurer au fait de tout ce qui se passe dans votre ville, je vous invite par ailleurs à suivre les actualités de Mont-Joli par le biais de son site Internet et de sa page Facebook.

Depuis sa création, en 1867, Mont-Joli a su profiter de sa situation géographique pour consolider son rôle de carrefour régional, d'abord avec le développement ferroviaire, ensuite avec son aéroport et, plus récemment, avec l'arrivée de l'autoroute 20. Tous ces éléments pavent la voie à une évolution harmonieuse et durable. C'est ainsi que le conseil municipal déploie les efforts nécessaires pour assurer la croissance de Mont-Joli dans toutes ses dimensions, avec en toile de fond une préoccupation constante à l'égard des citoyennes et citoyens et de leur épanouissement.

Bienvenue chez vous, à Mont-Joli !

La mairesse,


Danielle Doyer

Mont-Joli... Capitale des murs peints



Mot du directeur général

Madame, monsieur,

Le présent document se veut un outil d'information par lequel la Ville de Mont-Joli désire vous souhaiter la bienvenue et vous aider à vous installer dans votre nouveau milieu de vie.

Vous trouverez à Mont-Joli un endroit à la fois dynamique et chaleureux où le développement économique s'effectue dans le respect de notre qualité de vie. Soyez assurés que nous déployons tous les efforts afin que la gamme de services offerts par notre personnel soit à la hauteur de vos attentes.

L'administration municipale demeure le palier de gouvernement le plus près du citoyen. À cet égard, nous vous invitons à nous contacter que ce soit pour obtenir des renseignements additionnels ou pour nous signaler des situations nécessitant une intervention. Ce guide vous sera d'une grande utilité tant aux premiers moments de votre arrivée que plus tard, alors que vous aurez « apprivoisé » votre nouvel environnement.

Nous sommes honorés que vous ayez choisi de résider chez nous. Nul doute que vous saurez contribuer de façon significative à la vie culturelle, sportive, sociale, économique et associative. Quels que soient vos centres d'intérêt, un groupe de personnes qui les partagent vous accueillera chaleureusement.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Harrisson', written in a cursive style.

Joël Harrisson

Table des matières

Profil de la Ville

Mot de la mairesse	1
Mot du directeur général	2
Mont-Joli en bref	4

La Ville à votre service !

Le conseil municipal	5
L'équipe de direction	7
Les collaborateurs à l'équipe de direction	9

La corporation de développement économique de Mont-Joli

Les services offerts par la CODEM	11
-----------------------------------	----

Loisirs, culture et vie communautaire

Parcs et espaces verts	12
Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers	13
Piscine Gervais Rioux	14
Stade du centenaire	14
Maison de la culture	14
Politique familiale	15
Brigadiers scolaires	15

Divertissements

Événements pour vous divertir	16
Circuit de fresques, des arts et du patrimoine	17
Embellissement	17
La Mitis pour vous divertir en famille et entre amis	18

Informations générales

Règlements municipaux	21
Environnement	24
Transports	26

Direction des finances

Taxes et rôle d'évaluation	29
----------------------------	----

Développement économique, urbanisme et travaux publics

Programme de crédit de taxes	30
Programme de rénovation résidentielle et commerciale	31
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	33
Permis de construction, agrandissement et rénovations	34
Travaux publics	35

Services aux familles

Maison Colette-Julien	38
Centres de la petite enfance	38

Renseignements utiles

 Ville de Mont-Joli	40
 Autres numéros utiles	41

Mont-Joli – Profil



Ville centre de la Municipalité régionale de La Mitis, Mont-Joli occupe une position stratégique au carrefour de la Gaspésie, des Maritimes et du cœur économique et démographique du Québec. La ville compte quelque 6599 habitants. Mont-Joli offre un milieu de vie attrayant où les valeurs familiales prennent tout leur sens dans un environnement aussi harmonieux que dynamique.



• Sur place ou à proximité, Mont-Joli procure tous les services d'éducation, dont une école secondaire offrant les populaires programmes sports-arts-études en football, hockey, harmonie et guitare. Mont-Joli n'est située qu'à 35 km du CÉGEP de Rimouski et de l'Université du Québec et à 70 km du CEGEP de Matane. À quelques minutes de Mont-Joli, à Métis-sur-Mer, sont donnés en anglais, les services d'enseignement primaire et secondaire.

Aujourd'hui, Mont-Joli compte près de 180 commerces et services, dont 75 au centre-ville. Près d'une trentaine d'entreprises manufacturières et de transport sont présents dans deux parcs industriels, dont un qui affiche complet.



Outre les commerces et services, Mont-Joli dispose de plusieurs générateurs d'achalandage, voici quelques exemples :

- Les infrastructures culturelles et communautaires : bibliothèques, musées, salle de spectacles, salles communautaires, terrains et modules de jeux, etc.
- Les infrastructures de plein air : parc du Ruisseau Lebrun, boisé des Murmures, parcs municipaux, piste cyclable, sentier de marche et de ski de fond et de raquette, etc.
- Les infrastructures sportives : arénas, patinoires extérieures, terrain de soccer, piscine, etc.
- Les établissements d'emploi : institutions du réseau de la santé, industries, institutions scolaires, etc.
- Les institutions de services : palais de justice, bureaux gouvernementaux et paragouvernementaux, les CPE, résidences pour personnes âgées, etc.

Sur les plans touristique et culturel, Mont-Joli est une ville d'accueil et d'information touristique pour la Gaspésie. Mont-Joli se distingue par son circuit de fresques, des arts et du patrimoine et par la présence de la nouvelle Maison de la culture du Château Landry. Le centre-ville de Mont-Joli est en pleine démarche de revitalisation et offre plusieurs spectacles musicaux, littéraires et artistiques tout au long de l'année.

La Fresqu'Ô Fête de Mont-Joli en sera à sa 7^e édition en 2016 et constitue le principal festival engendrant un grand rassemblement populaire de 4 jours. Mont-Joli est reconnue « Village-Relais » et détient la cote de 4 fleurons dans la classification horticole du Québec.

Mont-Joli offre une densité résidentielle et commerciale intéressante, un panier de services municipaux diversifiés, un accès facile à la propriété, un coût de la vie moins dispendieux que dans les grands centres, des atouts en culture, en art et en patrimoine. Ajoutons-y un parc urbain au cœur de la ville et des infrastructures de sports et loisirs accessibles ainsi que plusieurs services liés à la santé et l'éducation et nombreux organismes communautaires à vocation locale et supralocale.



Le conseil municipal

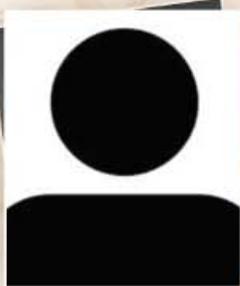


Mairesse

Danielle Doyer

Membre du conseil d'administration de la MRC de La Mitis
Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli
CLD de La Mitis
Conférence régionale des élus (CRÉ) du BSL
Présidente de la Corporation de développement économique de
Mont-Joli (CODEM)
Fonds de retraite des employés de la Ville de Mont-Joli.
Fondation de la Ville de Mont-Joli.
Membre d'office de tous les comités de la Ville.

 418 775-7285 poste 2122



*Conseiller
district 1*

Poste vacant

Centre de tri et de récupération
Comité d'embellissement
Accueil des nouveaux arrivants
Petit Plantarium
Parc du Ruisseau Lebrun et foresterie urbaine
Village-Relais

 418 775-0092



*Conseiller
district 2*

Normand Gagnon

Ressources humaines
Office municipal d'habitation (OMH)
Corporation de développement économique de Mont-Joli
(CODEM)
Village-relais
Comité de circulation
Sécurité publique
Comité-conseil Revitalisation Mont-Joli
Murmures de la Ville

 418 775-8601



*Conseiller
district 3*

Georges Jalbert

Fonds de retraite des employés
Politique familiale et des aînés
Travaux publics
Sécurité incendie
Fondation de la Ville
Corporation de développement économique de Mont-Joli (CODEM)
Comité conseil Revitalisation Mont-Joli
Urbaniste

 418 775-5538



*Conseiller
district 4*

Jean-Pierre Labonté

Sports et loisirs
Comité des dons
Action communautaire
Corporation des événements spéciaux
Corporation du Stade du centenaire
Finances
Accueil des nouveaux arrivants
Finances

 418 775-7642



*Conseiller
district 5*

Jacques Dumas

Parc du Ruisseau Lebrun et foresterie urbaine
Comité d'embellissement
Petit Plantarium
Culture, CLAC et Château Landry
Maison des jeunes
Comité femmes et ville
Sports et loisirs
Politique familles-aînés
Ressources humaines et Fonds de retraite des employés

 418 775-8860



*Conseiller
district 6*

Denis Dubé

Urbanisme
Finances
Sécurité publique
Sécurité incendie
Travaux publics
Comité des dons
Corporation des événements spéciaux
Comité de circulation

 418 775-3056

L'équipe de direction

Directeur général et greffier



Joël Harrisson

La Direction générale assure la gestion de l'ensemble des activités et des ressources municipales. Elle voit à ce que les objectifs et les valeurs émis par les membres du conseil municipal soient réalisés par les différents services municipaux. Elle élabore des politiques, des programmes et des structures qu'elle propose au conseil municipal.

La direction générale voit également à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels au sein de la Ville.

Le service du greffe offre le soutien juridique et administratif nécessaire à la tenue et au suivi des assemblées. Il assure l'édition des règlements, prépare les avis publics requis par la loi et obtient l'approbation des règlements et résolutions lorsque nécessaire.

Le service du greffe s'occupe de la réception et de l'ouverture des soumissions, ainsi que de la vente annuelle d'immeubles pour taxes impayées.

Le greffier a la garde des documents et archives de la Ville. Il assure également la rédaction, la diffusion et la conservation des décisions du conseil.



418 775-7285 poste 2111

joel.harrisson@ville.mont-joli.qc.ca

Directeur des finances et trésorier



Steve Corneau

Le service des finances joue un rôle conseil auprès des autorités municipales et veille à l'application des politiques du conseil municipal en matière de finances. Il s'occupe de la préparation annuelle du budget et des états financiers, du contrôle budgétaire, de l'émission et la perception des taxes foncières ainsi que des droits sur les mutations immobilières. Le service des finances est aussi responsable de la préparation de la paie des employés, l'administration du régime complémentaire des employés, de la comptabilité et de la gestion du fonds, du paiement des fournisseurs ainsi que du financement permanent d'emprunt et du contrôle de la dette municipale.



418 775-7285 poste 2183

steve.corneau@ville.mont-joli.qc.ca

Directeur du service des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme



Léo Caron

Le service des ressources humaines fournit support et conseil tant auprès de la direction que du personnel. Il est responsable du développement des programmes de formation du personnel. Il dispense les avis, conseils et services nécessaires à l'embauche, au maintien et au développement des ressources humaines.

En développement économique, son rôle est d'accompagner les promoteurs dans la réalisation de leurs projets, également de faire de la recherche auprès d'investisseurs potentiels. En urbanisme, il voit à ce que toutes les facettes du développement se concrétisent en harmonie selon une vision bien définie.



418 775-7285 poste 2112

leo.caron@ville.mont-joli.qc.ca

Surintendant des travaux publics



Claude Fortin

Le service des travaux publics planifie et travaille à la mise en valeur du territoire de la Ville. Il est également responsable de la mise en place et de l'entretien des infrastructures municipales. Le service assure également l'entretien des routes et des rues de la municipalité, en toute saison.



418 775-7285 poste 2164

claud.fortin@ville.mont-joli.qc.ca

Directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



Josée Lévesque

Le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire coordonne les interventions en loisirs sur tout le territoire de la Ville. Il favorise l'établissement des activités culturelles et de loisirs par des groupes de citoyens de tous âges et soutient les organismes dans la mise en place de leurs activités. Il assure également l'organisation de certaines de fêtes et d'événements spéciaux.

Le service gère l'utilisation des équipements et des infrastructures nécessaires à la pratique des loisirs et à la culture, tels bibliothèque, aréna et piscine. Le service offre aussi un soutien à l'implication bénévole en fournissant aux citoyens des programmes qui leur permettent de participer à la vie communautaire.



418 775-7285 poste 2171

josee.levesque@ville.mont-joli.qc.ca

Directeur du service incendie



Jonathan Brunet

Le service de sécurité incendie assure en tout temps à la population des services spécialisés d'inspection préventive et d'éducation, en vue de réduire et de contrôler les risques d'éclosion et de propagation d'un incendie.

Il intervient en cas d'incendie, de désastre et de sauvetage pour protéger la vie et les biens des citoyens de Mont-Joli. Le jour comme la nuit, l'équipe de pompiers est prête à entrer en action pour votre protection.



418 775-7285 poste 2233

jbrunet@mitis.qc.ca

Les collaborateurs à l'équipe de direction

*Greffière adjointe
et adjointe à la direction*



Kathleen Bossé

 418 775-7285 poste 2110
kathleen.bosse@ville.mont-joli.qc.ca

Trésorière adjointe



Isabelle Aspirot

 418 775-7285 poste 2182
isabelle.aspirot@ville.mont-joli.qc.ca

Régisseure bibliothèque



Julie Bélanger

 418 775-7285 poste 2150
julie.belanger@ville.mont-joli.qc.ca

*Superviseur à l'approvisionnement
et à l'entretien*



Gilles Gaudreault

 418 775-7285 poste 2163
gilles.gaudreault@ville.mont-joli.qc.ca

*Chef de division,
opérations et prévention,
au service de sécurité incendie.*



Robert Roger

 418 775-7285 poste 2102
robert.roger@ville.mont-joli.qc.ca

*Coordonnatrice aux communications,
à l'animation culturelle
et communautaire*



Nancy Proulx

 418 775-7285 poste 2114
nancy.proulx@ville.mont-joli.qc.ca

Employés du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



1^{ère} rangée, de gauche à droite :
Lise Paradis, Sylvie Lévesque, Lise Bossé, Julie Bélanger, Lina Bélanger
2^e rangée, de gauche à droite :
Gervais Ross, Bryan Fortin, Jacques Banville, Steve Caron
Absente au moment de la photo : Nathalie Samson

Employées des archives et du service des finances



Marlène Bélanger, Kathleen Migneault, Madeleine Roy

Employées de la piscine



1^{ère} rangée, de gauche à droite en bas :
Ariane Cassista, Laurane Belzile, Daisy Bélanger, Kime Larouche
2^e rangée, de gauche à droite
Érika Bélanger (responsable aquatique), Sarah Rousset, Carolyne Gagnon, Romain Fontaine, Mélissa Beaulieu, Carol-Ann Bélanger, Ariane Lavoie, Mélissa Michaud

Employés du service des travaux publics



1^{er} rangée : Yoland Gauthier, Jean-Denis Very, Claude Fougère
2^e rangée : Stéphane Boucher, Simon Santerre, Ariane Picard, Claude Lévesque, Angèle Sergerie, François Beaulieu, Marlène Langlois, Guy Bourgoïn, André Lévesque, Gilles Gaudreault, Ghislain Heppel, Keven Guimond et Claude Fortin
Absents au moment de la photo : Yanick Fortin, Normand Sergerie, Yvan Bond, René-Paul Guimond, Sylvain Deschênes et Steve Lapointe

Corporation de développement économique de **Mont-Joli - CODEM**

La mission de la CODEM est de favoriser le développement industriel et commercial de la ville de Mont-Joli en instaurant un climat de collaboration entre les différents partenaires économiques et de promouvoir la ville au plan local, régional, national et international.



Danielle Doyer,
maire de Mont-Joli
et présidente



Edith Thibault
Chargée de projets en
développement économique
418 775-7285 poste 2113
edith.thibault@ville.mont-joli.qc.ca

Les services offerts sont :

- Soutenir le développement industriel et commercial;
- Gérer le motel industriel;
- Coordonnateur et promotion de l'acrédition Villages-Relais;
- Organisation et promotion de La Fresqu'ô Fête
- Aider au recrutement et à la formation du personnel;
- Développer des outils d'information, de sensibilisation et de communication;
- Planifier le développement de commerces et services pour répondre davantage aux besoins des résidents et visiteurs;
- Mettre en valeur le patrimoine et sensibiliser la population à son potentiel économique;
- Développer une image de marque qui valorise les différentes facettes de Mont-Joli;
- Promouvoir les Murmures de la Ville par le biais du circuit des fresques, des arts et du patrimoine;
- Favoriser un développement harmonieux du centre-ville et des artères commerciales par un concept d'aménagement s'inspirant des tendances actuelles.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la corporation :



Corporation de développement
économique de Mont-Joli

www.developpementmont-joli.com

Et suivre les actualités par le biais de la page Facebook.

Loisirs, culture et vie communautaire

Le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire coordonne les interventions en loisirs sur tout le territoire de la Ville. Il favorise l'établissement des activités culturelles et de loisirs par des groupes de citoyens de tous âges et soutient les organismes dans la mise en place de leurs activités. Il assure également l'organisation de certaines activités de fêtes et d'événements spéciaux. Le service gère l'utilisation des équipements et des infrastructures nécessaires à la pratique des loisirs et à la culture, tels bibliothèque, aréna et piscine. Le service offre aussi un soutien à l'implication bénévole en fournissant aux citoyens des programmes qui leur permettent de participer à la vie communautaire.



Pour ce faire, le service offre des activités sportives et culturelles, coordonne les services municipaux en conséquence, développe les infrastructures et équipements nécessaires à la pratique. Il gère la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, la piscine Gervais Rioux, le Stade du centenaire et les autres installations municipales liées à sa mission, de façon à ce qu'elles soient utilisées à leur pleine capacité, de manière rationnelle et économique.

Les parcs et espaces verts

La Ville de Mont-Joli offre aux citoyens un grand éventail de pratiques sportives et de détente familiale dans ses nombreux parcs.

Nom du parc	ÉTÉ										HIVER		
	Sentiers Pédestre	Baseball / Balle-molle	Pataugeoire	Skateboard	Modules de jeux	Pétanque	Soccer	Tennis	Football	Jardins communautaires	Aires de pique-nique	Raquettes et ski de fond	Patinoire extérieure éclairée
Parc Ruisseau Lebrun	X									X	X		
Parc Richelieu			X	X	X			X		X			
Parc Gendron					X					X			
Parc Hébert					X					X			
Terrain de balle Gérald Deschênes		X		X				X					
Parc des Oblats						X							
Terrain de soccer							X						
École des Alizées					X							X	X
École du Mistral						X		X					
École Norjoli					X							X	

Parc récréatif canin

À la demande de citoyens et selon le plan de développement mis en œuvre par le conseil municipal, un parc récréatif canin a été aménagé près du Boisé des murmures, au Carrefour giratoire. Ce parc permet aux propriétaires de chiens de faire bouger leur animal en toute quiétude mais certaines règles doivent être respectées afin d'assurer l'harmonie des lieux. La réglementation est d'ailleurs bien en vue à l'entrée du parc. Mentionnons que pour y être admis, un chien doit en tout temps être accompagné de son gardien. Ce dernier doit avoir en main une laisse afin de contrôler son animal en cas de besoin et ramasser sans délai les excréments et en disposer de manière hygiénique dans les poubelles prévues à cet effet. Un distributeur de sacs est à la disposition des usagers. Nous invitons les propriétaires de chiens à profiter de ce service.

Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers

 418 775-7285 poste 2151
1477, Jacques-Cartier
Courriel : julie.belanger@ville.mont-joli.qc.ca



La bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers compte 1 669 abonnés et est fréquentée par plus de 29 500 personnes annuellement.

La collection permet à tous les citoyens jeunes et adultes, d'avoir accès à l'ensemble des connaissances tant éducatives, culturelles que récréatives. Elle est constituée d'environ 43 000 documents (livres, jouets, CD, DVD). Les citoyens peuvent également consulter le catalogue par Internet en se rendant à l'adresse <http://ibistro-montjoli.reseaubiblio.ca>

Demander votre numéro d'identification personnel (NIP) au préposé du comptoir de prêt lors de votre prochaine visite.

Horaire régulier

Mardi et jeudi, de 13h à 20h
Vendredi, de 13 h à 18 h
Samedi et dimanche, de 13h à 16h30

Horaire d'été

Voir le site internet www.ville.mont-joli.qc.ca/loisirs/bibliotheque

Piscine Gervais-Rioux

 418 775-7285 poste 2174
1411, des Érables
Courriel : piscine@ville.mont-joli.qc.ca
ou loisir@ville.mont-joli.qc.ca



De dimension semi-olympique, la piscine Gervais-Rioux est pourvue d'un tremplin de 1 mètre. Vous trouverez l'horaire et le coût d'admission des bains en consultant la *programmation des Loisirs et Culture* sur le site Internet de la Ville :

www.ville.mont-joli.qc.ca/loisirs/piscine-gervais-rioux

Stade du centenaire

 418 775-7285 poste 2175
126, avenue Ross
Courriel : loisir@ville.mont-joli.qc.ca



Avec sa capacité de 1 300 spectateurs, le Stade du centenaire permet aux organismes, groupes ou individus, de pratiquer des activités de glace, des mois d'août à avril.

Pour plus d'information sur les clubs, veuillez vous référer à la *programmation Loisirs et Culture* sur le site Internet de la Ville : www.ville.mont-joli.qc.ca.

Maison de la culture

 418 775-7285 poste 2114
1588, boulevard Jacques-Cartier
Courriel : nancy.proulx@ville.mont-joli.qc.ca



Le Château Landry, tel un phare au centre-ville offre une diversité d'activités culturelles avec la présence du Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC) et du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Soirées de contes, spectacles musicaux, accueil du circuit des fresques, expositions d'artistes régionaux sont autant d'occasions de se divertir et d'échanger.

La Ville de Mont-Joli et ses partenaires privés, publics et communautaires mettent en commun leur vision d'un développement et d'un aménagement harmonieux de la ville pour qu'elle soit toujours plus vivante, accessible, sécuritaire, belle et agréable à vivre.

Politique familiale

 418 775-7285 poste 2114

Courriel : nancy.proulx@ville.mont-joli.qc.ca



La Ville de Mont-Joli a placé la qualité de vie des citoyennes et citoyens au cœur de ses priorités. C'est la raison pour laquelle sa politique familiale précise les interventions municipales visant à soutenir les familles et les aînés dans leur réalité. Cette politique constitue un document de référence touchant l'épanouissement des citoyens, leur sécurité et la qualité de leur environnement. La préoccupation de la Ville de Mont-Joli est de développer des milieux de vie sains, des infrastructures et programmes adaptés aux familles et aînés. Il est possible de consulter la politique familiale de la Ville de Mont-Joli, les orientations, objectifs et moyens planifiés, à l'adresse suivante : www.ville.mont-joli.qc.ca/loisirs/politiques.

Service de brigadiers scolaires

En réponse à une demande du comité de parents, un groupe composé de représentants provenant de La Maison des Familles de La Mitis, de la Ville de Mont-Joli et de la Sûreté du Québec ont instauré en 2008, un service de brigadiers scolaires afin d'assurer la sécurité des enfants fréquentant les écoles NorJoli et Des Alizés. Ainsi, trois brigadiers bien avisés et formés surveillent les déplacements des tout-petits à trois endroits stratégiques dans la ville. Le service est offert de septembre à juin et les brigadiers sélectionnés pour faire ce travail bénéficient d'un encadrement et d'un soutien de la part de la Sûreté du Québec pour bien accomplir leurs tâches.



Des événements pour vous divertir

De nombreux festivals et événements ont lieu au cours de l'année en passant par la musique, la culture, la littérature, les sports et bien plus. La programmation est aussi diversifiée qu'enivrante. Joignez-vous à nos fêtes !

Répertoire des fêtes et festivals : Surveillez le site Internet de la ville pour obtenir des détails sur ces fêtes. www.ville.mont-joli.qc.ca & www.fresquofete.com



Circuit de fresques, des arts et du patrimoine

☎ 418 775-7285 poste 2113
Maison de la culture
1588, boulevard Jacques-Cartier
murmures@ville.mont-joli.qc.ca
www.tourismemont-joli.com



Ce circuit culturel composé de 32 socles, vous fera découvrir, à la croisée des rues et ruelles, des harmonies de couleurs, des projets artistiques complexes et originaux et une facette de notre histoire par la découverte d'édifices patrimoniaux qui font la fierté des mont-joliens.

Les Murmures de la Ville, une invitation à découvrir l'art du muralisme, au cœur de la ville. Une à une, les fresques relatent l'histoire, réveillent nos racines et nous guident vers l'avenir.

Mont-Joli ...Capitale des Murs Peints



Embellissement

Afin d'embellir la ville, un comité de citoyens motivés et passionnés se surpasse chaque année pour aménager les espaces publics et les grandes artères. Leurs efforts ont été couronnés de succès par l'obtention, en 2015, d'un quatrième fleuron dans le cadre du programme provincial « Les Fleurons du Québec », qui vise à reconnaître les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole des lieux.



La Mitis pour vous divertir en famille et entre amis

Outre les nombreuses activités que propose le service des Loisirs de la Ville de Mont-Joli, la région regorge d'un éventail d'activités de loisirs et d'activités sportives pour vous divertir.

Parc du ruisseau Lebrun

Situé à l'entrée est de la Ville de Mont-Joli, au 251 avenue Sanatorium, le parc du ruisseau Lebrun propose en été un sentier principal de marche de près de 4 kilomètres, qui devient en hiver la piste de ski de fond Raymond-Pearson. Raquetteurs y trouvent aussi leur compte puisque plusieurs petits sentiers y sont accessibles. Un bloc sanitaire a été aménagé pour compléter les services aux usagers.

À l'entrée du parc se trouve le centre d'interprétation ZOOM NATURE, créé à l'initiative des Jardins communautaires Le Petit Plantarium. Les visiteurs peuvent en apprendre davantage sur la flore et la petite faune présentés dans le parc. ZOOM NATURE présente aussi une collection d'herbiers et insectes, roches, minéraux et fossiles de même que des animaux naturalisés. Le centre d'interprétation est ouvert tout l'été, de 11 h à 16h.

Accès : 251, Sanatorium (salle Saint-Jean-Baptiste)

Les Jardins de Métis

 418-775-2222

200, route 132

Grand-Métis (Québec)

Courriel : info@jardinsdemetis.com



Internationalement reconnu comme une œuvre d'art exceptionnel et un site historique unique, les Jardins de Métis, propose la découverte d'une femme, Elsie Reford. Elle a aménagé à force de travail acharné, son camp de pêche au bord de la rivière Métis en un splendide paradis végétal composé de quelques 3000 espèces et variétés de plantes indigènes et exotiques.

Les Jardins sont accessibles du mois de juin à octobre à chaque année. Pour les horaires et tarifs, se référer au site Internet : www.jardinsdemetis.com

Club de golf Boule Rock

 1 866 936-3407
164, route 132
Métis-sur-Mer (Québec)



Fondé en 1919, le Club de Golf Boule Rock est un magnifique parcours de 18 trous à normale 71. Les allées sont superbes, les verts bien protégés et l'aménagement à vous couper le souffle. Tout au long du parcours, vous serez émerveillés par le paysage qu'offre le majestueux fleuve St-Laurent et les magnifiques couchers de soleil.

Parc du Mont-Comi

 418 739-4858
Sans frais : 1 866 739-4859
300, chemin du Plateau
Saint-Donat (Québec)



Courtoisie : Rémi Sénéchal, photographe

Le Parc du Mont-Comi a tout pour combler les amateurs de grand air. Durant la saison estivale, la station vous propose plusieurs activités : randonnées en télésiège, vélo de montagne, randonnée pédestre, équitation, baignade et piste d'hébertisme. Bien sûr en saison hivernale, le Parc du Mont-Comi offre 26 pentes de ski alpin et 20 kilomètres de sentiers de ski de fond. Que vous soyez seul, en famille ou entre amis, le Parc du Mont-Comi vous réserve une vue imprenable sur la région.

Économusée du tissage – Ateliers Plein Soleil

 418 775-5080
1564, boul. Jacques-Cartier
Mont-Joli (Québec) G5H 2V8



Découvrez l'art traditionnel du tissage. Un métier pratiqué depuis 1972 dans les ateliers de production des Ateliers Plein Soleil. Au même endroit, vous pourrez visiter le centre d'interprétation qui vous présente chaque année une nouvelle exposition. La boutique vous comblera par l'originalité et la beauté des linges de vaisselle, des napperons, des nappes ainsi que des créations originales de manteaux, de tricots, etc.



Lelièvre Karting

☎ 418 775-0123
2011, boulevard Gaboury
Case postale 35
Mont-Joli (Québec) G5H 3K8



Lelièvre Karting est un site récréatif unique dans l'Est du Québec. D'une superficie totale de 99 012 mètres carrés, Lelièvre Karting est un complexe présentant un large éventail d'activités et de services, notamment la location de go-karts de récréation et de karts de compétition.

Domaine Valga - La Forêt de Maître Corbeau

☎ 418 739-4000
300 Chemin des Écorchis
St-Gabriel-de-Rimouski G0K 1M0
Site Internet : www.domainevalga.com
Courriel : info@domainevalga.com



La Forêt de maître Corbeau propose des activités d'hébertisme d'arbre en arbre dans une forêt centenaire. Plus de 74 ponts suspendus totalisant 5 500 pieds de sentiers aériens sont autant de points de vue extraordinaires sur la forêt appalachienne. Les cordes de Tarzan, les passerelles, les filets et les tyroliennes géantes au coeur de la forêt ancienne font de la Forêt de Maître Corbeau une destination récréotouristique unique en Amérique du Nord.

Saisons d'automne et d'hiver :

- À partir du 10 septembre : ouvert sur réservation la semaine et ouvert la fin de semaine.
- À partir d'octobre : ouvert seulement sur réservation, en tout temps, pour les groupes de 6 personnes et plus.

Quilles Mont-Joli

☎ 418 775-8433
98, avenue Ross
Mont-Joli G5H 1N2
www.quillesmontjoli.com



Pour vous divertir entre amis ou en famille, Quilles Mont-Joli dispose d'une salle de 12 allées pouvant accueillir jusqu'à 72 joueurs à la fois ainsi qu'un bar sportif de 60 places avec service de traiteur sur demande. Vous pouvez réserver pour vos partys de bureau, fêtes d'enfants ou encore participer à des soirées Clair de Lune dans une ambiance électrisante grâce à des équipements d'éclairage et audio-vidéo ultramodernes.

Parc de la rivière Mitis



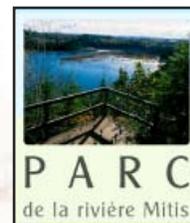
418 775-2969

900, route de la Mer

Sainte-Flavie G0J 2L0

Site Internet : www.parcmitis.com

Courriel : info@parcmitis.com



Le Parc de la rivière Mitis est situé à Sainte-Flavie et se veut un site écotouristique qui amène les gens à porter un nouveau regard sur l'interprétation et la préservation du patrimoine naturel et culturel. Le rythme de la vie est aujourd'hui effréné et il est bon de prendre le temps de s'arrêter. Le visiteur du Parc est ainsi invité à contempler les richesses de la nature et à prendre conscience de la quantité incroyable de vie que contient chaque parcelle de territoire, si petite soit-elle.

Règlements municipaux usuels

Abri d'auto

L'utilisation d'un abri temporaire est autorisée entre le 1^{er} octobre et le 30 avril. Il doit être installé à au moins 1 mètre du trottoir et à au moins 1,5 mètre de la bordure de la rue.



418 775-7285 poste 2162

Courriel : steve.lapointe@ville.mont-joli.qc.ca

Animaux

.....

Votre chien est sans aucun doute un fidèle compagnon, mais lorsqu'il rencontre de gens peut-être que ceux-ci ne partagent pas pour votre animal les mêmes sentiments. Certaines personnes craignent les chiens. Lorsque vous prenez une marche avec votre animal, gardez-le toujours en laisse. Vous éviterez ainsi des incidents fâcheux.

Si au cours de votre promenade, votre animal doit satisfaire des besoins naturels, assurez-vous, en propriétaire responsable, qu'il ne reste pas de traces de son passage. Avec un simple sac de plastique, vous pouvez tout ramasser. Vous contribuez ainsi à réduire la pollution canine dans les lieux publics.

Le service de cueillette, contrôle, protection et disposition des animaux sur le territoire de Mont-Joli est offert par la Société protectrice des animaux du littoral (SPAL). Ainsi, les citoyens trouvant des animaux errants ou perdus sont invités à communiquer auprès de ce service au numéro de téléphone : 418 723-1333. Les citoyens prenant l'initiative de se rendre directement aux locaux de la SPA du littoral doivent fournir une preuve de résidence.

Enfin, notez qu'à compter de juin 2015, les médailles pour les animaux de compagnie seront obligatoires annuellement au coût de 20 \$ et disponibles auprès de la Société protectrice des animaux



Éclairage des rues

Afin de s'assurer que les lumières de rue défectueuses soient remplacées dans les meilleurs délais, le service des travaux publics demande la collaboration des résidents et résidentes de Mont-Joli. En effet, lorsque vous constatez qu'une lumière est défectueuse, vous pouvez le signaler en composant le 418 775-7285, poste 2163.



Sollicitation

Tout colporteur ou commerçant non-résident doit se procurer un permis de sollicitation auprès de l'inspecteur municipal au coût de 300 \$ pour une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre). Le colporteur doit porter visiblement son permis et il est interdit de faire de la sollicitation entre 20 h et 10 h.

Arrosage

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage de fleurs, jardins, pelouses, arbres et arbustes, est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} octobre, sauf entre 19h et 22h et de 4h à 7h les jours suivants :

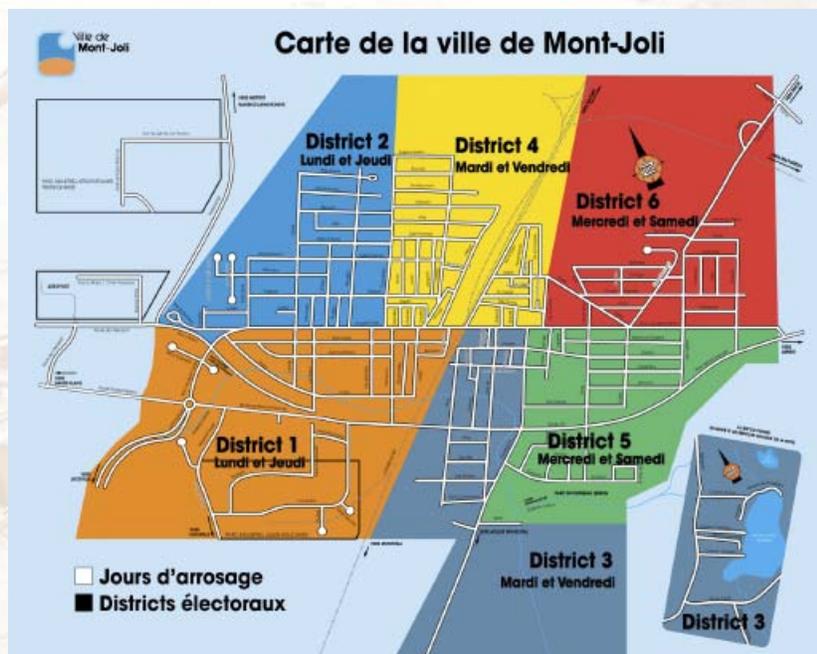
Pour les gens habitant les districts 1 et 2, l'arrosage est permis les lundis et jeudis;

Pour les gens habitant les districts 3 et 4, l'arrosage est permis les mardis et vendredi;

Pour les gens habitant les districts 5 et 6, l'arrosage est permis les mercredis et samedis.

Pour l'arrosage des pelouses nouvellement ensemencées ou tout nouveau gazon posé sur un terrain ou plantation d'une haie, un permis est requis. Ce permis est gratuit et il est disponible au service des travaux publics auprès de l'inspecteur municipal. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site Internet :

www.ville.mont-joli.qc.ca/travaux-publics/reglements-usuels#eau



Nouvelle pelouse

Toute personne qui sème ou pose une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un permis spécial d'arrosage délivré par un représentant autorisé du service des travaux publics, arroser la nouvelle pelouse entre 19h00 et 23h00 pour une durée maximale de quinze jours consécutifs débutant dès le début des travaux d'ensemencement ou de pose de la pelouse ou lors de l'obtention du permis.

Le terme « nouvelle pelouse » exclut les travaux ayant pour objet l'amélioration ou la remise en bon état d'une pelouse existante.

La plantation d'arbres et d'arbustes ne donne pas le droit d'obtenir un permis spécial d'arrosage. Les arbres et arbustes peuvent par contre être arrosés avec un boyau d'arrosage muni d'une lance à fermeture automatique et à la condition de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin. Lors d'une demande de permis pour la plantation d'arbres ou d'arbustes il sera possible, selon le cas, d'obtenir une autorisation spéciale d'arrosage en dehors des heures normales permises.

Déneigement

Avec l'arrivée de la saison hivernale arrive aussi...la neige! Voici donc quelques règles à respecter pour bien cohabiter avec les tourments qu'elle nous apporte.

- Ne pas stationner les automobiles dans la rue.
- Protéger vos arbres et arbustes.
- Lors du déneigement de vos entrées, ne pas déposer la neige dans la rue.

Nuisances publiques

Pour mieux vous informer sur vos obligations et vos recours en ce qui concerne le savoir-vivre et le civisme, voici quelques nuisances prohibées à Mont-Joli.

Le fait, par le propriétaire ou l'occupant d'un lot vacant ou en partie construit, ou d'un terrain, de laisser pousser sur ce lot ou terrain des branches, broussailles ou des mauvaises herbes ou d'y laisser des ferrailles, des véhicules automobiles hors d'état de fonctionner, des déchets, des détritux, des papiers et des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble de la municipalité. De déposer sur les rues ou dans les cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé.

Le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le bien-être des citoyens ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage, constitue une nuisance et est interdite.

Stationnement de nuit

Du 15 novembre au 15 avril entre 23 h et 7 h, il est interdit de stationner dans les rues de la ville.

Environnement

Collecte des déchets

L'enlèvement des déchets se fait à toutes les deux semaines, de la mi-octobre à la mi-mai et à toutes les semaines pendant la saison estivale. De plus, un calendrier de collecte des matières résiduelles est distribué au début de chaque année. Vous pouvez également le consulter sur le site Internet de la Ville au : www.ville.mont-joli.qc.ca.

Les seuls réceptacles autorisés sont :

Les bacs roulants de 240 et 360 litres;

Les conteneurs à chargement avant pour les habitations à plusieurs logements.

☎ 418 775-7285 poste 2163

Courriel : gilles.gaudreault@ville.mont-joli.qc.ca

.....

Collecte des matières recyclables

L'enlèvement des matières recyclables se fait à toutes les deux semaines, en alternance avec la collecte des déchets. De plus, un calendrier de collecte des matières recyclables est distribué au début de chaque année. Vous pouvez également le consulter sur le site internet de la Ville au : www.ville.mont-joli.qc.ca.

☎ 418 775-7285 poste 2163

Courriel : gilles.gaudreault@ville.mont-joli.qc.ca

Un bac roulant bleu est remis gratuitement à tout propriétaire pour une nouvelle construction résidentielle. Lors d'un déménagement, le bac roulant demeure à l'adresse où il a été initialement livré par la Ville.

.....

Collecte des matières organiques

(début juin 2016)

La collecte s'effectue une fois par mois en période hivernale (décembre à avril), à toutes les semaines en période estivale (mai à septembre) et deux fois par mois en octobre et novembre, selon le calendrier établi par la Ville de Mont-Joli.

Pour connaître les dates des collectes, consultez le site internet de la Ville de Mont-Joli.

Écocentre de la Mitis

☎ 418 785-0055

428, avenue Roger-Marcoux (près de l'aéroport régional)
Mont-Joli (Québec)

L'écocentre de La Mitis est chargé de la gestion des gros déchets. Il allonge la durée de vie du site d'enfouissement en réduisant les déchets qui y sont destinés. En récupérant des résidus ayant un potentiel de valorisation (électroménagers, bois, terre, agrégats, branches, pneus, etc.), il offre une deuxième vie à des objets et des matériaux.



On y offre aussi un service de gestion de certains types de résidus, surtout lorsque le lieu d'enfouissement est situé à l'extérieur du territoire ou éloigné de la population.

Horaire :

Toute l'année – du lundi au vendredi de 8 h à 16 h (fermé les jours fériés)

Du 1^{er} mai au 31 octobre – du lundi au vendredi de 8 h à 17 h et le samedi de 8 h à 12 h



Ramassage des feuilles

La Ville de Mont-Joli a une entente avec les Jardins de Métis pour la récupération des feuilles. À cet effet, la Ville organise une cueillette automnale des sacs de feuilles des citoyens de la ville. Les dates de ramassage sont publiées dans le journal local, le site Internet de la Ville www.ville.mont-joli.qc.ca ou sur la page Facebook : www.facebook.com/VilleMontJoli

Conservation des arbres

La Ville de Mont-Joli favorise la conservation des arbres et à ce titre, la Ville plante un arbre sur le terrain d'une nouvelle construction résidentielle et plante des arbres sur les terrains municipaux. Afin de créer des espaces verts partout à Mont-Joli, la Ville a un règlement sur l'abattage des arbres que voici :

Il est obligatoire de détenir, au préalable, un permis autorisant l'abattage d'arbre assujéti aux conditions suivantes :

- l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable; ou

- ▶ l'arbre est dangereux pour la sécurité des personnes; ou
- ▶ l'arbre est une nuisance pour la croissance et le bien être des arbres voisins; ou
- ▶ l'arbre risque de causer des dommages à la propriété publique ou privée; ou
- ▶ l'arbre doit être nécessairement abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics; ou
- ▶ l'arbre doit être nécessairement abattu pour la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement paysager autorisé par la municipalité; ou
- ▶ l'arbre doit être nécessairement abattu pour la réalisation de traitements sylvicoles prescrits par un ingénieur forestier;
- ▶ chaque arbre abattu est remplacé par un nouveau plant à l'intérieur de la zone concernée.

Les variétés d'essences non recommandées en plantation urbaine sont : le peuplier, le saule à haute tige, l'érable argenté et l'orme américain.

Transports

Aéroport régional de Mont-Joli

☎ 418 775-3347

Situé sur la route 132 à 3 kilomètres du centre-ville de Mont-Joli.

www.aeroportmontjoli.com

L'Aéroport de Mont-Joli est aussi la desserte officielle pour l'Île d'Anticosti. Les compagnies Sépaq Anticosti et Pourvoirie du lac Geneviève nolisent elles-mêmes les aéronefs nécessaires.

L'Aéroport de Mont-Joli représente également un atout majeur quant aux services de santé offerts à la population. L'aéroport reçoit en toutes conditions, l'avion-ambulance du gouvernement du Québec (le Challenger et le Dash-8)

PASCAN		
DU LUNDI AU VENDREDI	ARRIVÉE	DÉPART
Mont-Joli/Sept-Îles/Wabush	12 h 30	13 h 00
Mont-Joli/Québec/St-Hubert	13 h 30	14 h 00
Mont-Joli/Sept-Îles/Havre-St-Pierre ou Wabush	7 h 55	8 h 30
Mont-Joli/Québec/St-Hubert	18 h 35	19 h 05

AIR CANADA		
DU DIMANCHE AU VENDREDI	ARRIVÉE	DÉPART
Montréal/Baie-Comeau/Mont-Joli	11 h 34	11 h 55
Montréal/Mont-Joli/Baie-Comeau	19 h 20	19 h 40
LE SAMEDI		
Montréal/Baie-Comeau/Mont-Joli	11 h 34	11 h 55

Gare de Mont-Joli

-  Arrivée / départs : 1 888 842-7245
-  Renseignements et réservation : 1 888 842-7245
-  Billetterie : 418 775-7853
-  Bagage : 418 775-7853
-  Radiomessagerie : 418 775-7853

48 rue de la Gare

Mont-Joli, QC, G5H 1N7, Canada

www.viarail.ca/fr/decouvrez-nos-destinations/gares/quebec/mont-joli



Cette gare ouvrira 30 minutes avant l'arrivée en gare des trains, et fermera 30 minutes après leur départ. Tous les achats de billets devront être effectués en ligne ou par téléphone.

SERVICES

Type de gare : Abri

Stationnement : Stationnement extérieur, longue durée.

Fauteuil roulant : Accès à la gare, aux toilettes et aux trains.

Élévateur à fauteuil roulant disponible. Un avis de 48 heures est nécessaire: veuillez communiquer au 1-888-VIA-RAIL pour faire les arrangements nécessaires.

Bagage : Le service d'enregistrement des bagages est offert.

Transports en commun

Taxi 418 775-4343

Transport adapté et collectif de La Mitis (TAC)

 418 775-8808

251, avenue du Sanatorium

www.tacmitis.org/transport-collectif/informations

Le transport collectif est un service permettant à toute personne d'effectuer leurs déplacements 7 jours sur 7 en toute sécurité dans la MRC de La Mitis.

Ce service se fait en collaboration avec les autobus scolaires, les minibus du transport adapté, les taxis ainsi qu'avec les personnes volontaires à effectuer du covoiturage

Utilisation

Pour utiliser le service de transport collectif, toutes personnes doit:

- Détenir une carte de membre au coût de 5\$/an
- Demeurer dans la MRC de La Mitis
- Être autonome et non admissible à un transport adapté
- Accepter les modes de transport proposés
- Payer le déplacement
- Respecter les politiques et règlements

Tarification

3\$ par déplacement payable à l'embarquement
Livret de 10 billets pour 30\$

Transport Inter MRC

Le TAC de La Mitis, organisme à but non lucratif, a été désigné par la CRÉ BSL pour réaliser un projet pilote d'Inter MRC pour une durée de deux ans. Le TAC de La Mitis assure la gestion et l'exploitation des services de transports entre les MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette.

Toute personne autonome inscrite au transport collectif Inter MRC et capable de se rendre au point d'embarquement peut utiliser le service.

Nous disposons de 2 autobus adaptés dont un est muni d'un siège d'appoint pour les enfants.

Les chauffeurs sont accrédités, formés et les antécédents judiciaires ont été préalablement vérifiés afin d'assurer la sécurité des utilisateurs.

Coopérative de taxis de Mont-Joli

☎ 418 775-4343

Autocar Orléans Express

☎ 418 775-6060

Dépanneur Pétro-Canada

Direction des finances

☎ 418 775-2892

Courriel : isabelle.aspirot@ville.mont-joli.qc.ca

Compte de taxes

Les taxes foncières procurent à la Ville de Mont-Joli les fonds nécessaires dont elle a besoin pour assurer des services et programmes courants. De façon générale, la Ville envoie le compte total des taxes annuelles municipales aux propriétaires (inscrits au rôle d'évaluation à ce moment) au début de l'année civile.

Taux et tarif 2016

Taxe foncière résidentielle	1.17 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe foncière 6 logements et plus	1.17 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe foncière immeuble agricole	1.17 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe foncière immeuble commercial	2.14 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe foncière immeuble industriel	2.18 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe pour service de la dette ancien Mont-Joli	0.05 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe pour le service de la dette travaux aqueduc et d'égout	0.11 \$ / 100 \$ d'évaluation
<hr/>	
Taxe d'eau par logement unifamilial	208 \$
Taxe d'égout par logement unifamilial	104 \$
Taxe de déchet par logement unifamilial	190 \$

Exemple :

Pour une maison de 140 000 \$ d'évaluation

Foncière générale	140 000 \$ X 1.17/100	1 638,00 \$
Foncière spéciale ancien Mont-Joli	140 000 \$ X 0.05/100	70,00 \$
Foncière spéciale aqueduc et égout	140 000 \$ X 0.11/100	154,00 \$
Taxe d'eau		208,00 \$
Taxe d'égout		104,00 \$
Taxe de déchet		190,00 \$
Taxe inspection et ramonage des cheminées		35,00 \$
	Taxes à payer	2 399,00 \$

Taxes complémentaires

En plus du compte de taxes annuel qui est expédié au début de l'année, il est possible que la Ville fasse parvenir, à certains contribuables, un ou des comptes complémentaires pour l'année en cours ou pour l'année précédente. Si tel est le cas, ce ou ces comptes de taxes complémentaires font suite à l'émission d'un ou de plusieurs certificats de l'évaluateur pour ajuster (à la hausse ou à la baisse) l'évaluation de l'immeuble à la suite de travaux de construction, de rénovation ou de démolition effectués sur la propriété qui ont influé sur sa valeur. Cet ajustement rétroactif peut être envoyé plusieurs mois après la fin des travaux.

Droit de mutation (taxe de bienvenue)

La législation provinciale rend obligatoire la perception d'un droit de mutation immobilière (communément appelé taxe de bienvenue) lorsqu'il y a transfert d'un droit de propriété. Cependant, il existe certaines exceptions dans la législation qui permettent d'exonérer une transaction du droit de mutation immobilière. Toutefois, certaines des transactions exonérées du droit de mutation immobilière sont assujetties à un droit supplétif qui ne peut excéder le montant de 200\$. Le droit de mutation immobilière est imposé sur le plus élevé du prix payé pour l'immeuble ou sur la valeur uniformisée de l'immeuble. On obtient la valeur uniformisée en multipliant l'évaluation foncière de l'immeuble par le facteur comparatif en vigueur au moment de la transaction. Une fois la base d'imposition connue, on calcule le droit de mutation immobilière comme suit :

- 0,5% des premiers 50 000\$;
- 1 % du montant excédant 50 000\$ jusqu'à 250 000\$;
- 1,5% du montant excédant 250 000\$.

Le droit de mutation immobilière est généralement facturé dans un délai de 2 à 3 mois suivant l'enregistrement de la transaction immobilière et il est payable dans un délai de 30 jours suivant la date de facturation.

Mode de paiement

Électronique

Vous pouvez payer votre compte de taxes foncières par l'entremise des services automatisés de la plupart des institutions financières (téléphone, internet ou guichet automatique). Si vous vous prévaliez de ce mode de paiement pour la première fois, vous devez inscrire, à votre dossier de factures, le fournisseur Ville de Mont-Joli ainsi que le numéro de référence vous identifiant auprès de la Ville pour la réception du paiement. Ce numéro correspond aux 10 chiffres matricule sur le coupon de remise du compte de taxes. Par la suite, il est possible d'utiliser cette inscription dans les services automatisés de l'institution financière tant et aussi longtemps que vous demeurez propriétaire ou qu'il n'y a pas de changement à votre compte bancaire.

Par courrier

Il est possible de faire parvenir vos paiements par courrier en détachant chacun des coupons de remise et en les retournant, accompagnés des chèques, dans l'enveloppe réponse. Vos chèques doivent être libellés à l'ordre de la Ville de Mont-Joli et peuvent être postdatés selon leur date d'échéance respective.

Au comptoir

Il est aussi possible d'effectuer ces paiements en argent, par chèque ou par carte de débit.
Au comptoir de la plupart des institutions bancaires.
Au comptoir de la Ville de Mont-Joli.

Modalités de paiement

Si le montant de votre compte de taxes foncières est de moins de 300\$, vous devez l'acquitter en un seul et unique versement, dans les 30 jours suivant sa réception.

Si le montant de votre compte de taxes foncières est de plus de 300\$, vous pouvez l'acquitter en 4 paiements égaux et consécutifs aux dates d'échéance inscrites sur votre compte de taxes soit :

1^{er} - 15 mars 2^e - 1^{er} juin 3^e - 1^{er} septembre 4^e - 1^{er} novembre

Si votre compte de taxes n'est pas acquitté aux dates d'échéance, un intérêt annuel de 12% s'ajoutera au montant dû.

Compte de taxes non reçu ou égaré

Tout propriétaire qui n'aurait pas reçu de compte de taxes avant le 17 février, ou qui l'aurait égaré, devrait communiquer sans tarder avec le service des finances de la Ville de Mont-Joli.

Développement économique et urbanisme

☎ 418 775-7285 poste 2112

40, Hôtel-de-Ville

leo.caron@ville.mont-joli.qc.ca

☎ 418 775-7285 poste 2162

steve.lapointe@ville.mont-joli.qc.ca

La ville de Mont-Joli et la région de La Mitis profitent d'un positionnement géographique privilégié alors que les réseaux routier, maritime, ferroviaire et aérien convergent chez nous. D'un point de vue stratégique, la ville de Mont-Joli et la Mitis permettent donc l'accès aux marchés de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et des provinces maritimes, en plus de celui de l'ouest, constitué des centres urbains du Québec, du Canada et des États-Unis, un potentiel séduisant pour tous les investisseurs. L'arrivée de l'autoroute 20 à Mont-Joli s'est avérée le moteur d'une vaste opération visant à bénéficier au maximum d'une conjoncture favorable. La Ville de Mont-Joli fait preuve de dynamisme et de leadership afin de créer une prospérité durable pour l'ensemble de ses citoyens. Cette nouvelle richesse se traduira par l'augmentation de la qualité de vie qui s'articule de différentes façons, soient par l'aménagement de milieux naturels, l'ajout de nouveaux équipements sportifs, culturels et communautaires. C'est en ce sens que les efforts sont déployés afin de favoriser la croissance économique de Mont-Joli.

Constructions neuves : résidentielle, commerciale et industrielle :

La Ville a instauré en 2008 un règlement permettant d'accorder un crédit de taxe foncière de 100 % sur trois ans pour le secteur résidentiel. Ce crédit est calculé sur le bâtiment principal seulement et sur une année complète de calendrier, du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Les autres taxes, soient aqueduc et égouts, l'enlèvement des ordures, la taxe de secteur ou autres taxes ne sont pas intégrées à ce crédit.

Pour le secteur commercial, la répartition est la suivante : An 1 100 %

An 2 50 %

Finalement, pour le secteur industriel, le crédit de 100 % s'appliquera sur une année.

Programme de rénovation des façades commerciales

☎ 418 775-7285 poste 2112
Courriel : leo.caron@ville.mont-joli.qc.ca

☎ 418 775-7285 poste 2162
Courriel : steve.lapointe@ville.mont-joli.qc.ca



Mesure d'aménagement urbain et d'intervention architecturale

La Ville de Mont-Joli a approuvé un Plan d'Intervention et d'Intégration Architectural (PIIA) pour le centre-ville afin de régir les aménagements et les constructions dans cette zone. Un comité, le CCU reçoit les projets et recommande ou non leur réalisation. Le PIIA permet de qualifier un projet en fonction de certains éléments dont, entre autres :

- Le caractère historique du bâtiment
- Insertion de nouveaux bâtiments dans la zone concernée
- Le concept architectural
- Le volume du bâtiment
- Les matériaux et couleurs
- L'éclairage
- L'affichage
- Les aménagements paysagers, etc.

Programme de rénovation des façades commerciales

Dans cette même veine, la Ville de Mont-Joli accorde une aide financière de 20 000 \$ par année à la rénovation de façades commerciales et la rénovation patrimoniale. Un montant de 5000 \$ par projet est accordé après approbation au CCU et après la réalisation complète des travaux.

TERRITOIRE DÉSIGNÉ

Le programme s'applique à tout bâtiment résidentiel, mixte et commercial situé à l'intérieur du secteur suivant :

- Sur Jacques-Cartier :** Du numéro 1134 au 1800 (pair et impair).
- Sur l'avenue des Fusiliers :** Du boulevard Jacques-Cartier jusqu'à la rue Lindsay.
- Sur l'avenue du Sanatorium :** Du boulevard Jacques-Cartier jusqu'à la rue Lindsay (pair et impair).
- Sur l'avenue Doucet :** Du boulevard Jacques-Cartier jusqu'au numéro 67 (incluant les numéros 1512 -1514 Landry).
- Sur l'avenue Lepage :** L'avenue au complet incluant le 1501 Lindsay.
- Sur la rue Lindsay :** Du 1472 au 1547
- Sur la rue de la Gare :** Pairs : de 20 à 52 inclusivement
Impairs : de 39 à 95 inclusivement
- Sur la rue Ross :** Pairs : 30 à 98 inclusivement
Impairs : de 31 à 111 inclusivement



Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), devant faire l'objet d'une évaluation qualitative au moment d'une demande de permis ou de certificat, permet à la municipalité d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation.

Les aspects des projets pour lesquels l'évaluation à l'intérieur de la technique des PIIA peut être particulièrement utile sont les suivants :

- ▶ la conception architecturale (les murs extérieurs, les revêtements, les toitures, la fenestration, les éléments en saillie et les ornements, les devantures, les façades commerciales, les auvents, l'emplacement et la visibilité des équipements de service, la hauteur, la volumétrie, les enseignes, les couleurs, les panneaux d'affichage extérieur du menu, etc.); l'intégration architecturale des nouveaux bâtiments aux bâtiments voisins, à la trame urbaine, aux espaces publics ou au milieu naturel;
- ▶ l'aménagement paysager (l'aménagement des cours, les cafés-terrasses, les clôtures et murs d'enceinte, les bâtiments accessoires);
- ▶ la prise en compte des perspectives visuelles remarquables, l'atténuation des conséquences visuelles négatives (entreposage, déchets, appareils mécaniques, stationnement);
- ▶ la circulation des véhicules, l'accès aux espaces de stationnement, le rapport sécuritaire et harmonieux entre la circulation des piétons et celle des véhicules;
- ▶ l'aménagement du site (l'implantation des bâtiments, le traitement des sols et l'écoulement des eaux, le lotissement), la protection des caractéristiques naturelles sur le site et de la végétation urbaine;
- ▶ l'affichage et l'éclairage.

L'approche des PIIA repose sur un pouvoir discrétionnaire d'approbation des projets par le conseil municipal. Celui-ci, à la suite de la consultation du comité consultatif (CCU) et, le cas échéant, de la consultation publique, approuve les plans s'ils sont conformes au règlement sur les PIIA ou les désapprouve dans le cas contraire.



Permis de construction, agrandissement et rénovation

☎ 418 775-7285 poste 2162

Courriel : steve.lapointe@ville.mont-joli.qc.ca

Vous devez obtenir un permis de construction ou un certificat pour les travaux suivants :

- ▶ Construction, agrandissement ou rénovation d'un bâtiment principal et secondaire;
- ▶ Construction d'une galerie, d'un patio, d'un perron ou d'un balcon;
- ▶ Installation de clôtures et murs de soutènement;
- ▶ Installation d'une piscine creusée ou hors terre;
- ▶ Installation ou remplacement d'un puits d'alimentation en eau potable;
- ▶ Mise en place d'une installation sceptique;
- ▶ Installation ou remplacement d'un branchement d'aqueduc et d'égout;
- ▶ Pose ou changement de portes et fenêtres;
- ▶ Réfection de toiture, revêtement extérieur, armoire de cuisine, salle de bain, revêtement de plancher;
- ▶ Réfection du système électrique et ou système de chauffage;
- ▶ Plantation ou abattage d'arbre.

Pour toutes questions relatives à vos travaux de rénovation, construction, et pour connaître les règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre secteur, veuillez vous référer à l'inspecteur en bâtiment. L'émission des permis de construction est faite sur rendez-vous et en après-midi seulement.

www.ville.mont-joli.qc.ca/urbanisme/faq-urbanisme



Service des travaux publics

☎ 418 775-5270 poste 2160
350 avenue du Sanatorium
mont-joli@ville.mont-joli.qc.ca

SERVICE DES INCENDIES	Brûlage domestique	Inspection et ramonage des cheminées	
	Il est interdit de faire tout type de brûlage sans avoir obtenu au préalable un permis du Service de sécurité incendie, à l'exception des citoyens détenant un foyer extérieur homologué.	Depuis 2012, le Ville de Mont-Joli a adhéré au service d'inspection et de ramonage des cheminées.	
	Feux d'artifices	Deux équipes de maîtres inspecteurs-ramoneurs (un technicien en chauffage à combustibles solides, qualifié par l'Association des professionnels du chauffage, et un assistant) sont à l'œuvre pour une période d'environ 20 semaines annuellement pour réaliser cette tâche. Ils sont responsables de l'inspection extérieure et du ramonage de la cheminée (à la demande du propriétaire). Chaque équipe dispose d'un camion-nacelle entièrement équipé, pour rendre le travail sécuritaire, efficace et pour diminuer les risques de bris à votre propriété.	
	Avertisseur de fumée	Il est obligatoire d'avoir un avertisseur de fumée par étage où il y a des gens qui dorment. Ils devraient être situés dans le corridor près des chambres étant donné que le rôle de l'avertisseur de fumée est de réveiller les gens qui dorment. Vérifiez-les régulièrement, idéalement tous les mois, et remplacez-les aux 10 ans. Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil. On les installe au plafond à une distance minimum de 4 pouces du mur, en s'assurant qu'il n'y a pas de trappe de ventilation à proximité qui pourrait dévier la fumée de sa trajectoire.	Voici quelques informations utiles concernant ce service : <ul style="list-style-type: none"> • l'inspection annuelle est facturée sur le compte de taxes. • un préavis indique aux résidents la date du passage des inspecteurs-ramoneurs.
	Entreposage du barbecue	Extincteur portatif	
	Entreposez le barbecue à l'intérieur, comme dans le cabanon, mais sans sa bonbonne. Rangez la bonbonne dehors en position debout dans un endroit qui est hors de la portée des enfants. Ne jamais entreposer une bonbonne à l'intérieur. Lorsque vous n'utilisez PAS votre bouteille de propane... <ul style="list-style-type: none"> • Fermez le robinet complètement, même lorsque la bouteille est vide. Mettez le bouchon de sécurité en place. • Protégez le robinet : un robinet abîmé peut fuir. • Rangez la bouteille loin des flammes et des sources de chaleur. • Lorsque vous ne l'utilisez pas, rangez la bouteille à l'extérieur dans un endroit bien aéré. • Déposez-la debout dans un endroit sûr, loin des flammes nues et de la chaleur vive. 	Un extincteur portatif en bon état de fonctionnement permet d'éteindre un début d'incendie et de limiter les dégâts. Il doit être placé dans un endroit à l'abri des risques d'incendie et près d'une sortie. Il existe plusieurs types d'extincteurs pouvant éteindre différents types d'incendies. L'extincteur portatif idéal pour la maison est de type à poudre ABC d'une capacité minimum de 5 livres avec boyau. Il est de plus recommandé de choisir un appareil dont la capacité d'extinction est identifiée par le code 2A-10BC, muni d'un manomètre, rechargeable et approuvé par un laboratoire d'essai agréé au niveau national (exemple : ULC). L'extincteur portatif doit être rechargé après chaque utilisation. Pour connaître la liste des fournisseurs de ce service, consultez l'annuaire Pages Jaunes sous la rubrique « Extincteurs ».	
Avertisseur de monoxyde de carbone	Borne d'incendie (Règlement 259-2011 de la MRC de La Mitis)		
Le monoxyde de carbone est un gaz très toxique, invisible et inodore. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de sa présence. Depuis le 1er janvier 2014, il est obligatoire d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone dans les résidences où il y a un garage annexé et où il y a présence d'un appareil de chauffage à combustible. Se référer au guide du fabricant concernant son installation.	 Il est interdit à toute personne d'entourer ou de dissimuler une borne d'incendie avec une clôture, un muret, un mur de soutènement, une haie, des arbustes, des buissons, des arbres ou toute autre végétation. Tous ces aménagements doivent respecter l'espace de dégagement prescrit d'un mètre cinquante (1,5 m) ou selon le jugement de l'inspecteur en prévention.		

 <p>PRENEZ AVIS, que la Ville de Mont-Joli est accessible et intervient en tout temps lors d'une situation d'urgence, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.</p>	<p style="text-align: center;">Vente de garage</p> <p>Les ventes de garage sont autorisées</p> <p style="text-align: center;">13 au 19 septembre 4 au 10 octobre</p>  <p>Il est interdit de tenir une vente de garage en dehors des périodes permises par la Ville.</p> <p style="text-align: center;">La vente doit se tenir sur le terrain de la résidence entre 8 h et 20 h</p> <p style="text-align: center;">Information : 418 775-5270, poste 2162</p>
 <p>Lors d'un problème lié aux activités de la direction des Travaux publics et de l'urbanisme, tel qu'un refoulement d'égout, un bris d'aqueduc ou le mauvais état de la chaussée, composez le 418.775.5270 (poste 2160)</p>	<p style="text-align: center;">Collecte de gros rebuts pour quartiers résidentiels.</p> <p>Une fois l'an, au printemps selon l'horaire des cueillettes des ordures. Le reste de l'année, les citoyens sont invités à se rendre à l'écocentre de La Mitis 418.785.0055</p> <p>Placez vos objets en bordure de la chaussée la veille de la collecte des déchets domestiques.</p> <p style="text-align: center;">Pour plus d'informations, 418.775.5270 (poste 2162)</p>
 <p>En cas d'incendie (feu) et pour obtenir les services du Service des incendies ou/et de la police (Sûreté du Québec), ou composez le 9-1-1.</p> <p style="text-align: center;">Arbres, haies et clôtures</p> <p>La plantation d'arbres est réglementée sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.</p> <p>L'implantation de clôtures, murets et haies est également régie par règlement. Ces derniers ne doivent pas être à moins de 0,50 mètre de la ligne avant de terrain et à moins de 1,5 mètre d'une borne de fontaine. Dans la cour avant, la hauteur d'une clôture ou d'un muret ne doit pas excéder 1,25 mètre La hauteur d'une haie ne doit pas excéder 2 mètres.</p>	<p style="text-align: center;">Permis de construction ou de rénovation</p> <p>Vous devez vous procurer un permis pour toutes rénovations ou pour une construction neuve, en vous présentant au :</p> <p style="text-align: center;">350, avenue Sanatorium Mont-Joli (Québec) Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h à 17h</p>
<p style="text-align: center;">Permis de colportage</p> <p>Tout colporteur ou commerçant non-résident doit se procurer un permis de colportage auprès de l'inspecteur municipal au coût de 300.00 \$ pour une période de 30 jours ou 90 jours selon le cas. Le colporteur doit porter visiblement son permis.</p> <p>Il est interdit de faire du colportage entre 20h (p.m.) et 10h. (a.m.)</p>	<p style="text-align: center;">CONTRÔLE DES ANIMAUX</p> <p style="text-align: center;">Veuillez communiquer avec la Société protectrice du littoral en composant le 418.723.1333</p>
 <p style="text-align: center;">DENEIGEMENT</p> <p>Il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics afin d'éviter des accidents potentiels.</p> <p style="text-align: center;">STATIONNEMENT DANS LES RUES</p> <p>Du 15 novembre au 15 avril entre 23h et 7h, il est interdit de stationner dans les rues de la Ville</p> <p style="text-align: center;">ABRI D'AUTOS</p> <p>L'installation est permise du 1^{er} octobre au 30 avril.</p>	<p style="text-align: center;">AQUEDUC ET EGOUT</p>  <p>Pour tous raccordements aux services d'aqueduc et d'égout, il est nécessaire d'obtenir un permis. Il en est de même pour la fermeture temporaire ou saisonnière d'un raccordement d'aqueduc.</p> <p style="text-align: center;">BORNE D'INCENDIE</p>  <p>Une borne d'incendie est un équipement de sécurité incendie et de ce fait il est interdit de déposer de la neige ou de limiter son accès.</p>



Collecte de matières organiques



Participez, c'est simple!

Il suffit de mettre vos matières organiques dans le bac brun. À Mont-Joli, la cueillette des matières organiques se fera les mardis, consultez le calendrier sur le site WEB : <http://co-eco.org/>

Information : 1-888-856-5552

Collecte des déchets solides et matières recyclables.



Jusqu'au **vendredi 18 septembre** la cueillette des déchets solides se fait sur une base hebdomadaire. Après cette date, la cueillette est établie par alternance entre l'enlèvement des ordures ménagères et les matières recyclables,

selon un horaire établi.

La récupération des matières recyclables est **toujours le vendredi**.



ÉCOCENTRE DE LA MITIS

428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli (Québec) G0J 2L0

(près de l'aéroport, accès par le chemin Perreault)

418-785-0055

centredetransfert@mitis.qc.ca

L'écocentre représente une façon pratique et facile de se débarrasser de ses résidus encombrants sans nuire à l'environnement

Vous pouvez y apporter:

- Les matériaux de construction et de rénovation (bois, portes, fenêtre, tôle, vitre);
- Les encombrants qui comprennent les électroménagers, les meubles;
- Le bois et les branches d'arbres qui sont transformés en copeaux;
- Les pneus, les métaux ferreux et de cuivre, vendus à des recycleurs;
- Les papiers, cartons, verre et plastique sont acheminés au CFER;
- L'asphalte, brique et béton;
- La pelouse et les feuilles servent pour le compostage;
- Les résidus domestiques dangereux tels la peinture, les huiles usées, les piles et les batteries, les écrans et les ordinateurs.

N.B.: Pour le transport de ces matériaux, les citoyens doivent obligatoirement couvrir leur chargement d'une toile ou d'un autre recouvrement similaire, ceci afin d'éviter que des objets, sacs ou autres débris ne jonchent la route. Des billets de contravention avec amendes seront émis par la SQ si jamais un citoyen contrevient à cette obligation. De plus, cette mesure permet de garder les abords de nos routes propres

1^{er} janvier au 30 avril

Lundi au vendredi de 8h00 à 16h00

1^{er} mai au 31 octobre

Lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 et Samedi de 8h00 à 12h00

1^{er} nov. au 31 décembre

Lundi au vendredi de 8h00 à 16h00

Collecteurs de piles usagées



Vous pouvez vous départir de piles usagées d'une façon écoresponsable, puisqu'elles seront par la suite traitées et récupérées conformément aux exigences environnementales. Deux endroits sont disponibles :

**Service des loisirs (40, avenue Hôtel-de-Ville)
Stade du centenaire (126, avenue Ross)**

Étant donné leur contenu en métaux lourds et leur potentiel de réactivité et de corrosivité, les piles sont considérées comme des résidus domestiques dangereux (RDD).

La récupération des piles usées permet d'éviter la contamination des sols inhérente à l'enfouissement et de valoriser les différents métaux qu'elles contiennent : le nickel, le zinc, le fer, le cadmium, le manganèse et le mercure.

En rapportant les piles usagées dans l'un des collecteurs disposés sur le territoire, vous contribuez à la protection de l'environnement.



Services aux familles

Maison des naissances Colette-Julien

 418-775-3636
40, avenue Saint-Paul
Mont-Joli (Québec)



La Maison des naissances Colette-Julien est établie à Mont-Joli depuis 1995 et environ 60 femmes bénéficient annuellement d'un suivi de grossesse. Les sages-femmes qui y travaillent sont rattachées au Centre de santé et de services sociaux de La Mitis. Elles possèdent une formation spécialisée de quatre années universitaires et sont membres de l'Ordre professionnel des sages-femmes du Québec.

Centres de la petite enfance et garderies

BUREAU COORDONNATEUR DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL
CPE LES PINSONS INC.

 418 739-5080
20, rue des Coquillages
Sainte-Luce, (Qc) G0K 1P0
Courriel : cpepinsons.direction@cgocable.ca



CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LES P'TITS MONTOIS

 418 775-4711
69, avenue de la Gare
Mont-Joli (Qc) G5H 1N9
Courriel : montois@globetrotter.net

HALTE GARDERIE LA PASSE-R-AILES - CPE Les P'tits Montois

 418 775-4711
1564, boulevard Jacques-Cartier
Mont-Joli (Qc) G5H 2V8
Courriel : montois@globetrotter.net

HALTE GARDERIE LE PETIT PRINCE - Pivot Famille

☎ 418 775-2003
1564, boulevard Jacques-Cartier
Mont-Joli (Québec) G5H 2V8

SERVICE DE GARDE L'ENFANT JOUE

☎ 418 776-2903
55, rue Principale C.P. 40
St-Moïse (Québec) G0J 2Z0
Courriel : cpelenfantjoue@globetrotter.net
Site Internet : www.enfantjoue.com

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (MFA)

Guichets régionaux d'accès aux places en service de garde.
www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/parents/guichets



Ville de Mont-Joli

TÉLÉPHONE

Bureau de la mairesse	418 775-7285 poste 2110
Direction générale.....	418 775-7285 poste 2111
Greffier.....	418 775-7285 poste 2111
Greffier adjoint.....	418 775-7285 poste 2110
Direction des ressources humaines.....	418 775-7285 poste 2112
Direction du développement économique et de l'urbanisme.....	418 775-7285 poste 2112
Service des communications.....	418 775-7285 poste 2114
Corporation de développement économique de Mont-Joli (Codem).....	418 775-7285 poste 2113
Service des finances et technologie de l'information	418 775-7285 poste 2100
Direction des finances.....	418 775-7285 poste 2183
Évaluation.....	418 775-7285 poste 2181
Perception des taxes.....	418 775-7285 poste 2100
Travaux publics	418 775-7285 poste 2160
Surintendance des travaux publics.....	418 775-7285 poste 2164
Aqueduc-égoûts-voirie-déneigement.....	418 775-7285 poste 2160
Permis de construction.....	418 775-7285 poste 2162
Gestion des matières résiduelles et recyclables.....	418 775-7285 poste 2163
Service des Loisirs de la Culture et de la vie communautaire ..	418 775-4798
Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.....	418 775-7285 poste 2171
Bibliothèque Jean-Louis Desrosiers.....	418 775-7285 poste 2151
Stade du centenaire.....	418 775-7285 poste 2175
Piscine Gervais Rioux.....	418 775-7285 poste 2174
Sécurité incendie	418 775-7285 poste 2241
Direction de la sécurité incendie.....	418 775-8445
Division, opérations et prévention.....	418 775-7285 poste 2102

Autres numéros

Sécurité et urgence

TÉLÉPHONE

Urgence.....	911
Sûreté du Québec.....	310-4141
Poste de la SQ de la MRC de La Mitis (Price).....	418 775-1525

État des routes..... 511

Hydro-Québec, pannes et urgences..... 1 800 790-2424

Santé

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent.....	418 775-7261
Site Internet: http://ciss-bsl.gouv.qc.ca/	
Centre hospitalier de La Mitis.....	418 775-8454
Centre hospitalier régional de Rimouski.....	418 723-7851
Info-Santé.....	811

Éducation

Centre de formation des adultes.....	418 775-4466
Centre de formation professionnelle.....	418 775-7577
École du Mistral.....	418 723-7206
École Norjoli.....	418 775-5265
École des Alizées.....	418 775-3383

Autres services

Regroupement des services de la petite enfance de l'Est du Québec.....	418 724-6959
Centres d'Aide et de Lutte contre les agressions à Caractères Sexuels (CALACS) Centre Femme de la Mitis....	418 775-4090
CALACS Rimouski	418 725-4220
Centres d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC).....	418 775-8811
Directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) La Mitis.....	418 775-7241